

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

Convocations du 25 mars 2016.

L'An Deux Mil Seize, le 4 avril, à 19 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Frédéric TIHI, Maire.

Etaient Présents : Frédéric TIHI, Stéphane CAVELAN, Pascal BAUCHE, Brigitte MARITAUD-GRONGNET, Bertrand DURAND, Christophe FREBOURG, Amélie ALEXANDRE, Michel DIDION.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : David FERRAND (excusé), Sylvie GASSE, Emmanuel COTREBIL

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Michel DIDION

Lecture du procès verbal de la séance précédente qui est approuvé par l'assemblée.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 (DÉLIBÉRATION N° 2016/6)

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2015 avec un excédent de fonctionnement de 71 709,60 euros et un déficit d'investissement de 25 556,71 euros, soit un excédent global de clôture de 46 152,89 euros. Mr le Maire laisse la présidence au doyen d'âge, Pascal BAUCHE et sort de la Mairie. Le compte administratif est adopté à l'unanimité par l'assemblée par 7 voix pour.

COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL (DÉLIBÉRATION N° 2016/7)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 (DÉLIBÉRATION 2016/8)

Concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. TIHI Frédéric, Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, Constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global de **71 709,60 €**

<i>Pour mémoire</i> Prévisions budgétaires	
Virement à la section d'investissement C/ 023	44 427,00
* Solde d'exécution d'investissement	
Déficit d'investissement de clôture (001) A	25 556,71 €
Restes à Réaliser Investissement - Recettes B	0,00 €
- Dépenses... C	<u>0,00 €</u>
Besoin de financement (besoin) A + B - C	- 25 556,71 €
* <i>Le solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir :</i>	
- un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes ;	
- un excédent de financement, si les recettes sont supérieures aux dépenses.	

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT

En priorité

► à la couverture du besoin de financement C/ 1068 25 556,71 €
(Titre de Recettes à émettre)

Pour le solde

► à l'excédent de fonctionnement reporté C/ 002 46 152,89 €
(Titre de Recettes à émettre)

BUDGET PRIMITIF 2016 (DÉLIBÉRATION 2016/9)

Le budget présenté par Monsieur le Maire, Frédéric TIHI, est adopté à l'unanimité à 302 462,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement, et à 97 111,61 € en dépenses et recettes d'investissement.

PROGRAMMES DE TRAVAUX INSCRITS SUR L'ANNEE 2016

Sont prévus au BP 2016 les travaux suivants :

- Matériel informatique Mairie	580,00 €
- Tableau affichage cimetièrre	750,00 €
- Abri bus bois	2 780,00 €
- Vidéo protection	18 670,00 € (subv. 11 880 €)
- Logiciels Cosoluce	675,00 €

FISCALITÉ LOCALE : TAUX DES 4 TAXES LOCALES (DÉLIBÉRATION 2016/10)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des quatre taxes locales pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation :	17,21 %	- foncier non bâti :	35,05 %
- Foncier bâti :	21,02 %	- C.F.E. :	22,27 %

BULLETIN MUNICIPAL : TARIF ANNONCEURS 2016 (DÉLIBÉRATION 2016/11)

Afin de neutraliser les frais d'impression du bulletin municipal, le Conseil Municipal décide de fixer à 100,00 euros les encarts publicitaires des annonceurs parus dans le journal local dans l'édition 2016. La recette est inscrite à l'article 7088 du budget primitif 2016.

VENTE D'HERBE 2016 (DÉLIBÉRATION 2016/12)

Le conseil municipal décide de renouveler à Monsieur Sébastien LAMME, agriculteur domicilié à Bois d'Ennebourg, la vente d'herbe sur la parcelle d'une contenance de 1Ha 96a 53ca issue du terrain communal cadastré B.514 et B.515 dont la contenance totale est de 3Hectares 52 ares 71 ca. Le prix est fixé à 335,00 euros pour l'année 2016. Cette vente d'herbe est consentie selon les termes du contrat joint à la présente délibération. La recette sera inscrite à l'article 7021 du budget primitif 2016.

SUBVENTION CCAS (DÉLIBÉRATION 2016/13)

Le conseil municipal décide d'accorder la subvention de 1 500 € au C.C.A.S. de Bois l'Evêque. Dépense inscrite à l'article 657362 du budget primitif 2016.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE MARTAINVILLE : SUITE FUSION

Dans le cadre de la révision du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), le projet du préfet prévoyait de regrouper les communautés de communes du Moulin d'Ecalles et du plateau de Martainville. Lors de la séance de la CDCI du 11 mars dernier M. Pascal MARTIN, Président de la CCPNOR, a déposé un amendement visant à regrouper les 3 communautés de communes, celui-ci a été adopté. Mme la préfète prendra sa décision d'ici mi-juin sur l'arrêté de périmètre. Les communes peuvent le ratifier ou l'invalidier sous certaines conditions permettant à la CDCI de réexaminer de nouveaux amendements. Une pétition est disponible dans les Mairies et sur le site internet de la communauté de communes du plateau de Martainville concernant le refus de cette fusion à 3.

AFFAIRE URBANISME : TERRAIN DES CONSOEURS DUVAL

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a actuellement 3 lotisseurs sélectionnés par les consœurs DUVAL pour la vente du terrain (F.E.I. : France Europe Immobilier d'Isneauville, T.A.M. Terres à Maisons de Bois Guillaume et Prestige Foncier de Montmain représenté par Alain Pouché). Les parcelles concernées par la vente sont en zone AU (à urbaniser) du PLU de la commune. Le futur lotisseur devra proposer un plan d'ensemble de la zone et suivre les recommandations inscrite dans le PLU (réfection du mur, haie vive et brise-vent, chemins piétonniers...). Il y a également deux indices de marnières existantes qui seront à lever. Une négociation commerciale sera effectuée entre la mairie et le futur lotisseur afin d'exprimer nos attentes.

Suite à la visite de Philippe DUVAL et Françoise NICOLLE en Mairie, ceux ci nous ont informés qu'une décision sera prise très rapidement.

Le conseil municipal décide de laisser la commission d'urbanisme continuer à suivre scrupuleusement le dossier, rencontrer le futur lotisseur pour négocier sur le projet envisagé et analyser les plans proposés par celui-ci. Il rendra compte du suivi de ce dossier au prochain conseil municipal. Le conseil municipal refuse le droit de préemption pour des raisons financières.

QUESTIONS DIVERSES : LES SUJETS SUIVANTS ONT ETE EVOQUES :

Noces d'or

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal que les noces d'or de Mr et Mme NICOLLE prévues le 23 avril 2016 sont annulés.

Dératisation sur la commune

La présence importante de rats a été constatée dans les propriétés de plusieurs habitations de la commune. Le conseil municipal a décidé de prendre les choses en mains et a obtenu un tarif intéressant par un professionnel pour leur éradication. Un flyer a été distribué à la population.

Dépôt de la ferraille

Comme l'an passé, la société DRUEL met à disposition des habitants une benne à ferraille sur le terrain communal les 23, 23 et 24 avril 2016.

CCAS

Un cas d'insalubrité nous a été signalé en Mairie concernant une résidence sur la commune de Bois l'évêque. Le CCAS va prendre en charge ce dossier et va convoquer la personne concernée en Mairie.

SIVOM du bois Tison

Mr Pascal Bauche informe les membres du conseil municipal que suite à plusieurs réunions organisées par Mme le Maire de Roncherolles sur le Vivier il en ressort que l'inspectrice de l'éducation nationale a pour but de transférer la $\frac{1}{2}$ journée du samedi matin au mercredi matin pour toutes les écoles à la rentrée septembre 2017. Des questions se posent sur la réorganisation de notre système actuel.

Le regroupement des SIVOM au sein des communautés de communes étant programmé pour le 1^{er} janvier 2017, nous verrons arriver un jour le rassemblement de nos écoles dans des structures plus grandes avec probable fermeture de nos petites écoles de campagne.

L'organisation à grande échelle sera difficile. Ces décisions pousseront à une concentration des élèves dans des cités scolaires inadaptées, et entraîneront des circuits de ramassage scolaire néfastes pour nos enfants, en particulier les plus jeunes. De plus, les questions éducatives (enseignants, parents d'élèves, élus, amis de l'école) ne bénéficieront plus d'une prise en charge citoyenne par la collectivité. La question se pose du devenir de nos infrastructures (locaux, matériels) indispensables dans la perspective de la relocalisation des activités humaines. Le conseil municipal s'interroge.

Autre

Mr le Maire informe les membres du conseil d'un incident qui lui est arrivé et dont il veut en faire part aux conseillers.

« Un habitant de la commune m'a interpellé samedi matin car j'utilisais à titre privé le tracteur et la remorque de la commune conduite par Christian pour évacuer des gravats et des branchages. Les gravats ont servis pour l'entretien de l'accès de la ravine.

Pour cette personne, il n'est pas normal d'utiliser le matériel de la commune pour rendre service aux habitants. Je lui ai expliqué que l'on mettait régulièrement à disposition des habitants la remorque pour évacuer des branchages (quand ils sont importants) ou des gravats qui sont utiles pour la réfection de nos chemins.

Plusieurs habitants ont profité de la mise à disposition de ce matériel pour récupérer de la terre en sachant que c'est Christian qui conduit son matériel et que cela se fait en dehors des heures de travail de celui-ci.

Bref, je lui ai rappelé que cette réflexion était plutôt adressée à l'élu que je suis et non à Frédéric Tihi et que moi je n'ai aucun droit ni service de la part de la commune à attendre. Je lui ai rappelé également que l'ensemble des décors de Noël, le prêt de mon camion, les traverses en bois, le matériel pour confectionner le parvis de l'église et la mise à disposition régulière de matériel pour les écoles sont offerts par moi-même ou des habitants de notre commune. Celui-ci m'a répondu que cela n'était pas utile et que je n'avais pas à le faire. Bref, je tenais à vous informer de cet incident lamentable et vexant. J'en prends bonne note, même si cela vient d'une personne qui, de toute façon, ne s'implique jamais au niveau de la commune. Je pense que l'ensemble de l'équipe municipale a autant de droit en privé et raisonnablement et qu'il ne faut pas confondre. J'ajouterai que cette personne qui se dit irréfutable, a demandé à Christian d'ouvrir le terrain communal pour les déchets verts en semaine, en dehors des horaires prévus pour évacuer ses propres branchages. »

Les conseillers sont malheureusement déçus de cette situation et propose qu'un protocole écrit soit mis en place pour l'utilisation du matériel communal.

La séance est levée à 22 h30 mn.